



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3264**

commune (s) : Lyon 2^e

objet : Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - Reconnaissance du principe de déclassement futur d'une emprise d'environ 292 mètres carrés située quai Jules Courmont

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3264

commune (s) : Lyon 2^e

objet : **Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - Reconnaissance du principe de déclassement futur d'une emprise d'environ 292 mètres carrés située quai Jules Courmont**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Depuis le début de l'année 2011, l'ensemble des activités de l'Hôtel Dieu, établissement situé quai Jules Courmont à Lyon 2^e et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL), a été relocalisé sur d'autres sites de l'agglomération lyonnaise.

Afin de faire vivre ce site historique, classé monument historique, une réflexion associant la Ville de Lyon, les HCL et la Communauté urbaine de Lyon a été engagée pour mener à bien un projet de reconversion. A la suite d'une consultation d'opérateurs lancée en 2009 par les HCL, le projet de la société Eiffage Construction a été retenu.

Les HCL resteront propriétaires du site et le mettront à disposition de la société Eiffage Construction par bail à construction pour une durée de 94 ans. La promesse de bail à construction a été signée le 22 février 2011 entre les HCL et la société Eiffage Construction avec la faculté de substitution au profit de la société dénommée SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île.

Le projet présenté par la société Eiffage Construction prévoit la reconversion des bâtiments de l'Hôtel Dieu qui permettra une diversité de fonctions : activités tertiaires, commerces, lieux de restauration, centre de convention, musée de la santé et un hôtel.

Conformément au plan local d'urbanisme (PLU), ce projet nécessite la création de places de stationnement.

Toutefois, compte tenu de la configuration du site, de son classement en secteur sauvegardé ainsi que du cahier des charges de la consultation d'opérateurs, la suppression du stationnement dans les cours intérieures est imposée afin de les aménager qualitativement. En conséquence, le stationnement devra être réalisé en sous-sol.

Par ailleurs, le classement au titre des monuments historiques de l'ensemble des bâtiments impose, afin, notamment, de ne pas impacter les façades du bâtiment, la réalisation de rampes d'accès au parking souterrain sur une emprise du domaine public communautaire d'environ 292 mètres carrés, localisée quai Jules Courmont, (cf. plans annexés).

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine et la direction régionale des affaires culturelles sont favorables à cet aménagement qui permettra de préserver et mettre en valeur les façades.

Cette emprise d'environ 292 mètres carrés, située sur le quai Jules Courmont et nécessaire à la réalisation du projet de reconversion de l'Hôtel Dieu, fait aujourd'hui partie du domaine public de voirie communautaire.

Elle doit faire l'objet d'une procédure de déclassement préalablement à sa cession aux HCL et en vue de son incorporation à l'emprise de la promesse de bail à construction.

La promesse de bail approuvée entre les HCL et la société Eiffage Construction est d'ailleurs soumise à la condition suspensive de réalisation de ce déclassement, qui devra intervenir au plus tard le 30 juin 2012.

Des études techniques ont d'ores et déjà été engagées par les services de la Communauté urbaine et démontrent qu'aucun obstacle technique de principe ne s'oppose au déclassement. De même, les services de la Communauté urbaine et ceux des HCL se sont déjà rapprochés pour discuter des conditions de cession de l'emprise à déclasser.

Il est donc proposé que la Communauté urbaine approuve, dès à présent, en son principe le déclassement de l'emprise d'environ 292 mètres carrés comprise dans le périmètre de la reconversion du site de l'Hôtel Dieu ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Approuve le principe du déclassement de l'emprise d'environ 292 mètres carrés située quai Jules Courmont à Lyon 2^e et comprise dans le périmètre de la reconversion du site de l'Hôtel Dieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.